

la Mairie rénovée

SOMMAIRE

Le Mot du Maire
Budget Primitif communal 2018
Cérémonies commémoratives du 8 mai 1945
Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts
Le prélèvement à la source Linky c'est NON !
« L'eau paye l'eau »
Etat Civil
Agenda des associations
Conseil du jardinier
Recette du mois
Nouvelles du RPI
Les jardins communaux



Façade côté rue de la Gare



Façade côté place de la Mairie
Nouvelle entrée Mairie et Agence Postale

Comité de rédaction

Jean-Claude Dougnac
Hélène Certain Madern
Albert Gigagna
Délia Sartor
Eric Tritz



Espace accueil de la Mairie



Espace accueil de l'Agence Postale

Rédaction administrative

Maryse Bordes
Nathalie Mailleau

Imprimé par la Mairie de Mazères-s/-Salat

la nouvelle station d'épuration



Les délais sont respectés pour la livraison de l'ouvrage avec des essais début été 2018 pour une mise en service à l'automne

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Le mois de Mai est synonyme de fêtes, de Week End prolongés et de bouquets de muguet. Il correspond à floréal dans le calendrier républicain c'est le mois des fleurs. Que ce brin de muguet vous apporte amour et bonheur.

Le 8 Mai nous allons commémorer la victoire des alliés contre le nazisme et la barbarie. Nous rendrons hommage aux combattants héroïques aux victimes de ces terribles années de guerre. À toutes celles et tous ceux qui ont risqué ou sacrifié leur vie pour que nous retrouvions notre liberté nous leur témoignons toute notre reconnaissance.

Le 8 Mai nous rappelle que la paix, la démocratie, les valeurs républicaines, le respect de l'autre, la tolérance, l'égalité sont des combats au quotidien et qu'à aucun moment nous ne devons baisser la garde ni relâcher notre vigilance.

2018 marque les 50 ans de Mai 68 !

Mai 68 c'est le mouvement de révolte de la jeunesse étudiante de nature à la fois culturelle, sociale et politique qui a marqué l'histoire de notre pays. Dirigé contre la société traditionnelle, l'usure des 10 ans du pouvoir gaulliste, le capitalisme et l'autoritarisme. Mai 68 marquera en profondeur la société avec la valorisation de l'individu, l'émancipation des femmes, la liberté de parole et de débat, les revendications sociales, les salaires, l'emploi et le droit syndical. Il bouleversera le système scolaire, l'élève n'est plus disciple il est un acteur à part entière il peut intervenir donner son avis, participer aux décisions. Le dialogue, le débat va devenir une nouvelle règle de vie pas seulement à l'école mais dans l'intimité familiale et la société plus globalement. C'est aussi la mixité filles garçons à l'école, à l'université. C'est un souffle sans précédent pour les libertés individuelles et collectives, pour la démocratie. La culture française en est elle même profondément inspirée c'est un espace qui s'ouvre pour la création et l'accès de tous à la culture.

Le mouvement a débuté avec les étudiants, à gagné la classe ouvrière puis pratiquement toutes les catégories sociales sur l'ensemble du territoire.

Mai 68 pour les salariés c'est la grève générale qui débutera le 13 Mai. Les grévistes ne cesseront d'augmenter pour atteindre plus de 7 millions quelques jours plus tard, les usines sont occupées la France est à l'arrêt. Le gouvernement et le patronat seront contraints de négocier le 25 et 26 Mai. Les acquis sociaux seront très conséquents augmentation du SMIC de 35 %, des salaires de 10 %, 4^{ème} semaine de congés payé, renforcement du code du travail, droit syndical avec la possibilité de créer une section syndicale dans chaque entreprises.

Mai 68 a été aussi les affrontements entre étudiants, travailleurs et forces de l'ordre. La répression policière fut très dure le bilan très lourds 7 morts et des centaines de blessés. Mai 68 reste l'un des plus grand mouvement social de l'histoire de France au XX^{ème} siècle. Dans l'année 2018 nous organiserons une rencontre, un débat avec des auteurs et des chercheurs pour avoir une réflexion sur Mai 68. Qu'en reste t'il et sur les questions sociétales, sociales et politique en 2018 ?

À Mazères le budget primitif 2018 a été voté par le Conseil Municipal. La réduction des dépenses de fonctionnement demeure une priorité, tout en maintenant le niveau et la qualité de service dans notre commune. Les travaux engagés se poursuivent, la mairie, l'école, le Latéral, l'accessibilité, la station d'épuration. En 2018 les investissements seront consacrés aux économies d'énergie, la rénovation de l'éclairage public et l'aire de jeux pour les enfants.

Je vous invite à venir nombreuses et nombreux à la commémoration mardi 8 Mai à 11 h rendez vous devant le café.

Bien à vous !

Le Maire,
Jean-Claude DOUGNAC

Budget Primitif communal 2018

DEPENSES			RECETTES		
Cha-pitre	Libellé	Proposition (€)	Cha-pitre	Libellé	Proposition (€)
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	368 612,00	70	Produits des services	76 996,00
012	Charges de personnel	324 742,00	73	Impôts et taxes	345 033,00
65	Autres charges de gestion courante	126 140,00	74	Dotations et participations	88 800,00
66	Charges financières	15 582,55	75	Autres produits de gestion courante	157 000,00
			76	Produits financiers	17,00
022	Dépenses imprévues	59 908,89	77	Produits exceptionnels	2 107,00
023	Virement à la section d'investissement	28 896,91	013	Atténuation de charges	19 900,00
			002	Résultat de fonctionnement reporté	234 029,35
Total dépenses de fonctionnement		923 882,35	Total recettes de fonctionnement		923 882,35
SECTION D'INVESTISSEMENT					
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	57 354,05	10	Dotations, fonds divers, réserves	46 820,76
16	Remboursements d'emprunts	44 496,14	13	Subventions investissement	302 269,66
20	Immobilisations incorporelles (terrains)	8 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	465 939,14
21	Immobilisations corporelles	691 710,28			
041	Opérations patrimoniales	8 640,00	041	Opérations patrimoniales	8 640,00
45	Comptabilité distincte rattachée Travaux du RD13 sécurisation	59 152,00	45	Comptabilité distincte rattachée	14 442,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	28 896,91
			024	Produits des cessions	2 344,00
Total dépenses d'investissement		869 352,47	Total recettes d'investissement		869 352,47

Le budget primitif 2018 de la commune a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 923 882,35 €

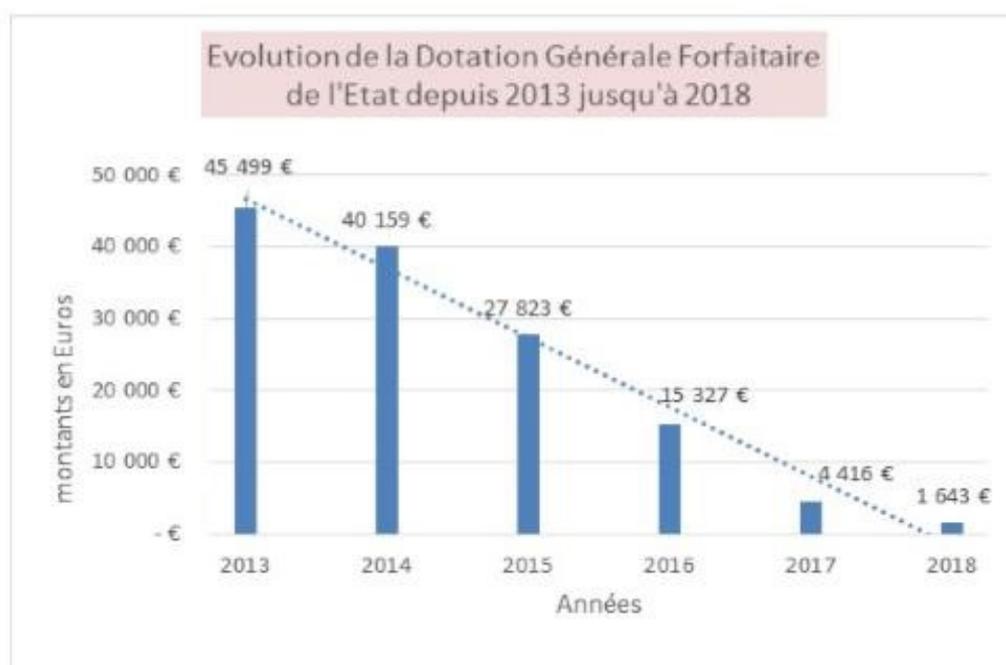
Section d'investissement : 869 352,47 €

Total : 1 793 234,82 €

Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

	Base d'imposition effective 2017 (en €)	Taux d'imposition communal 2017 (en %)	Taux d'imposition communal 2018 (en %)	Base d'imposition prévisionnelles 2018 (en €)	Produits attendus (en €)
Taxe d'habitation	662 294	7,92	7,92	673 600	53 349
Taxe foncière bâti	791 711	17,74	17,74	815 700	144 705
Taxe foncière non bâti	14 296	63,77	63,77	14 300	9 119
TOTAL					207 173

Budget Primitif communal 2018 (suite)



Le résultat de clôture de l'exercice 2017 affiche un excédent de 176 675,30 €. Pour autant, la situation économique de la collectivité reste très tendue. La perte de 44 000 € de DGF sur 5 ans a des conséquences importantes sur les recettes de la commune.

Cette somme est pratiquement équivalente à ce que nous percevons pour la taxe d'habitation.

Nous devons poursuivre les économies sur le budget de fonctionnement.

Les services à la population seront maintenus au niveau de qualité actuel.

Les moyens consacrés à l'école sont en augmentation.

L'éducation, l'enfance, la jeunesse, la vie associative demeurent nos priorités. Nous allons faire des efforts en direction des personnes âgées et réfléchir à un projet qui leur permettent de vivre et de rester à Mazères. Les investissements seront consacrés à terminer les chantiers engagés : la station d'épuration, les travaux du Latéral, l'accessibilité, la Mairie, l'école primaire.

Le seul nouveau chantier en 2018 sera un aménagement de l'aire de jeux. Il est également prévu la poursuite de la rénovation de l'éclairage public.

Cérémonies commémoratives du 8 Mai 1945

Vous êtes conviés à participer aux cérémonies commémoratives du 8 mai qui se dérouleront :



MARDI 8 MAI 2018

Marsoulas	9 h 30
Mane	10 h 00
Salies du Salat	10 h 30
Mazères	11 h 00
Cassagne	11 h 30

A l'issue des cérémonies, un vin d'honneur sera offert par la municipalité de Cassagne.

Mazères animations

L'assemblée générale annuelle de l'association Mazères Animations aura lieu :

**Le samedi 19 mai 2018
à 10 h 30
à la cantine scolaire**

Ordre du jour :

- Bilan moral et financier de 2017
- Élection du conseil d'administration et du bureau
- Questions diverses

Toute personne intéressée par l'animation du village est invitée à y participer.



Association Les Apartés

Le spectacle « Il était une fois » a été présenté au multi-accueil les Salins le 16 mars, et le 29 mars pour la classe des moyennes et grandes sections du RPI de Cassagne Mazères Marsoulas.

Charlotte et Stéphanie ont été ravies de partager ces instants avec les enfants, et les échanges à propos des personnages du conte notamment la figure du loup ont été très intéressants.

Le 12 mars les élèves de cycle 3 ont accueilli les élèves de 6^{ème} du collège des Trois Vallées pour leur proposer leur spectacle autour des fables de La Fontaine. Les échanges à propos de théâtre entre élèves ont été enrichissants. Pour l'occasion les élèves ont déjeuné au restaurant de Mazères chez Martine où ils se sont régalez. Merci à Florence et son équipe !

On remercie également l'Usine Théâtre qui nous a hébergés et Henri pour son travail de lumière !

Concernant les ateliers en cours:

Les élèves de cycle 3 ont rencontré Mahamoud habitant de St-Martory arrivant de Somalie. Mahamoud nous accompagne dans la création du spectacle.

Tous les groupes se préparent pour la fête de l'association où chacun montera sur scène pour un week-end théâtral amateur.

Nous serons ravis de vous compter parmi nous le 23 juin et 24 juin pour 5 spectacles: les 4 -5 ans pour « les trois petits cochons », atelier ouvert, pour les 7 - 9 ans « la terre ne tourne plus », fable écologique contée et dansée, pour les 10 - 12 ans « histoires d'exil » création originale à partir de la mémoire collective et de l'actualité.

Adolescents : « Roméo et Juliette » libre adaptation de Shakespeare

Adultes: « un riche-trois pauvres » de JL Calaferte.

Le nombre de places est limité. La réservation est obligatoire au 07 71 76 47 17.

MCS Montagne

► Samedi 5 : But Pic de Soubirou, accès Salau, départ 7h, durée 7.5 h, responsables N. Sirgue 05.61.88.72.03 et B. Cottet 06.11.12.29.00.

► Mercredi 9 : But Mont Béas, accès étang de Lers, départ 7h, durée 4h, responsables V. Bonzon 06.82.23.14.31, C. Saint-Blancat 06.71.59.93.29

► Samedi 19 : But Cirques des Crabioules, accès Superbagnères, départ 7h, responsables C. Arauz 06.82.06.77.30 et A. Bagur 06.70.93.02.41.

► Mercredi 23 : But Pic de Fonta, accès Couflens, départ 7h, durée 4.5h, responsables G. Lavagnini 06.21.68.47.34 et D. Girod 06.80.01.03.16.

Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts

Le brûlage des déchets verts à l'air libre, bien que largement pratiqué par de nombreux ménages, est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du règlement sanitaire départemental).

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des éventuels troubles de voisinages ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspensions.

A qui s'adresse cette interdiction ?

Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivité territoriales ...

Que risque t on ?

En cas de non respect, une contravention de 450 € peut être appliquée. (art 131-13 du code pénal).

Les solutions :

. Le broyage des végétaux, y compris issus de la tonte des pelouses, peut servir de paillage des parcelles, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité.



. Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels.

. Les déchets verts peuvent également être collectés dans les déchetteries, plateformes de compostage ou unités de méthanisation.

. Il est également possible de limiter la production de déchets en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptés : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages...

Le prélèvement à la source

À compter du 1^{er} janvier 2019, avec le prélèvement à la source, le décalage d'un an entre les revenus et l'impôt correspondant disparaît.

En 2019 nous payons l'impôt sur le revenu de 2019

Tout le monde est concerné.

L'impôt est directement prélevé sur les revenus (salaires, retraites, allocations chômage...) par l'employeur, les caisses de retraite, le pôle emploi.

Pour les revenus des indépendants, les loyers, les revenus agricoles etc, l'impôt est prélevé sur le compte bancaire sous forme d'acomptes.

Tous les ans il faut déposer une déclaration de revenus qui permettra de déterminer le taux de prélèvement, de prendre en compte les réductions et crédits d'impôt et de calculer l'impôt définitif.

En 2018, la déclaration de revenu sert de base au calcul du taux de prélèvement à la source pour 2019.

En déclarant les revenus en ligne, le taux est connu immédiatement ainsi que le montant des acomptes éventuels.

En déclarant sur papier, ces informations seront connus à compter du 16 juillet dans l'espace personnel sur impot.gouv.fr ou sur l'avis d'impôt.

Si vous êtes non imposables, le prélèvement à la source ne change rien, il n'y a aucun prélèvement.

En ce qui concerne les réductions et les crédits d'impôt, le principe ne change pas, ils sont restitués l'année suivante.

L'impôt sur le revenu non exceptionnel de 2018 sera effacé.

Les revenus exceptionnels et les revenus hors champ de la réforme restent imposés.

Pour plus d'information vous pouvez aller sur les sites prelevementalsource.gouv.fr et impots.gouv.fr ou au 0 811 368 368

Linky c'est NON !!!

Motion d'opposition au déploiement du compteur Linky.

Enedis a engagé la généralisation du compteur Linky suite à la publication du décret du 01.12.2010 pris par François Fillon. La mise en place du « compteur intelligent » devrait se faire dans notre commune au mois de Mai 2018.

Linky n'apporte pas les avantages escomptés en particulier pour les usagers. D'autre part, la facture s'élève à 5,4 milliards d'euros.

D'autres solutions sont possibles, en particulier par la mise en place de systèmes communicants au niveau des postes sources de distribution 10 fois moins onéreux.

Cette option est largement suffisante pour répondre à la nécessité de pilotage du réseau d'électricité et améliorer sa gestion.

La Cour des Comptes dans son rapport publié le 07/02/2018 dénonce un coût trop onéreux pour les usagers pour une efficacité qui n'est pas démontrée.

Le besoin, lié à la multiplication de l'insertion des moyens de production alternatifs directement sur le réseau géré par le distributeur, ainsi que les objectifs de la transition énergétique, n'impliquent pas d'installer un compteur communicant dans chaque foyer.

En effet, le contrôle des consommations pour l'utilisateur qui conduirait à des économies est inexistant.

Rien ne permet d'être informé et de pouvoir maîtriser sa dépense d'énergie.

Le compteur Linky a une durée limitée et aura des conséquences sur les factures d'électricité à partir de 2021.

D'autre part, se pose la question de l'enregistrement et du stockage de données, de leur utilisation ou de leur diffusion à des tiers.

L'argument « imposé par l'Europe » n'est pas exact, l'Allemagne et la Belgique ont renoncé à cette technologie.

Vous avez tout à fait le droit de refuser le compteur Linky chez vous que vous soyez propriétaire ou locataire, dès l'instant où le compteur est dans un accès privé.

L'utilisateur doit rester maître de la décision d'installation.

Le conseil municipal vote à l'unanimité contre le déploiement du compteur LINKY !!!

Exemple de lettre de refus du nouveau compteur à envoyer à réception de l'information de pose de compteur LINKY chez vous par ENEDIS ou le prestataire.

Courrier à adresser à :

Monsieur Philippe MONLOUBOU

Président du directoire ENEDIS

34 Place des Corolles

92079 Paris La Défense cedex.

« Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie (nous nous prions) de (nous) m'adresser les éléments contractuels vous permettant la pose, l'utilisation et la mise en fonction du compteur LINKY.

En effet sauf erreur de ma (notre) part, ces éléments ne figurent pas dans les conditions générales de fournitures qui m'ont (nous ont) été notifiées lorsque j'ai (nous avons) souscrit un abonnement.

Dés lors je m'oppose (nous nous opposons) à la mise en fonctionnement de ce compteur doté de caractéristiques nouvelles mettant en œuvre une technologie qui affectera l'ensemble de mon (notre) réseau électrique.

Tout changement des conditions de fournitures de l'électricité dans l'enceinte privée que constitue mon (notre) domicile doit nécessairement faire l'objet d'une disposition contractuelle acceptée par les deux parties.

Je vous prie (nous vous prions) d'agréer, Monsieur le Président l'expression de mes (nos) salutations distinguées. »

Si vous rencontrez un problème rapprochez-vous des élus ou de la Mairie.



Ecole de Rugby



L'école de Rugby a participé au tournoi de Rieumes sous un déluge.



Quelques jours plus tard nos M6 sont fiers de nous présenter le premier trophée.



Le M.C.S. organise le jeudi 10 mai son traditionnel tournoi du Bas-Salat.

A partir de 10 h, 9 clubs, 32 équipes, 550 enfants de 6 à 14 ans, fouleront la pelouse de Bouque de Lens.

De Montréjeau, Cazères, Carbonne, Saint-Girons, Daumazan, Tarascon, Lavernose ils viendront rivaliser pour ramener le précieux Trophée, mais aussi partager une agréable journée.

Buvette et restauration seront proposées par les bénévoles du club.

Course cycliste

41^{ème} RONDE DE L'ISARD

la 41^{ème} ronde de l'Isard passera à Mazères à deux reprises :

. **Jeudi 17 Mai 2018 entre 13 h 10 et 13 h 40**

. **Dimanche 20 mai entre 12 h 10 et 13 h 30**

Nous vous convions à venir encourager les coureurs dans le respect des règles de sécurité.

Ronde de L'Isard

41^{ème} RONDE de L'ISARD

Du 17 au 20 Mai 2018



Jeudi 17 mai : Loop-Sentandelle > Lynchel (Quarles)

Vendredi 18 mai : Fonsorbes > Gouter-Nelge

Samedi 19 mai : Lévigac > Boulogne-sur-Gesse

Dimanche 20 mai : Salles-du-Salat > Saint-Girons

COURSE INTERNATIONALE ESPOIRS



« l'Eau paye l'Eau »

Délibération contre la réduction du budget des Agences de l'Eau

L'eau est une ressource vitale qui va devenir rare. L'accès à l'eau constitue un droit individuel fondamental et un patrimoine commun.

La gestion de la ressource représente un véritable défi : comment assurer à chacun une quantité adaptée aux besoins, de bonne qualité et dans des conditions financières satisfaisantes.

L'eau doit être un service public, une organisation garantissant l'accès à tous dans des conditions d'égalité !

Les parlementaires, sur proposition du gouvernement ont adopté l'article 54 de la loi de finances 2018. Il institue une contribution annuelle des agences de l'eau au profit de l'Agence Française de la Biodiversité et de l'Office National de la chasse.

Le financement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne provient de la redevance payée par les consommateurs. Le prélèvement par l'état de 66 millions d'euros soit 20 % du budget global de l'Agence constituent un véritable détournement.

Les conséquences se traduiront par une baisse

des subventions et vont impacter les programmes d'investissements en matière d'eau et d'assainissement pour nos collectivités et pour les usagers une augmentation du prix du m³.

Cette ponction dans le budget des Agences de l'Eau remet en question le principe selon lequel « l'eau paye l'eau », fondement de la politique mise en place dans les années 1960 par les comités de bassin et les agences avec l'Etat.

Ces décisions vont impacter la qualité de l'eau, les mesures pour les économies de consommations, l'amélioration des ressources face aux enjeux qui appellent un effort accru pour répondre au déficit de la ressource constaté dans tous les bassins versants et au changement climatique.

Le conseil municipal s'adresse au gouvernement et aux parlementaires pour exiger une modification de la loi de finance conforme aux enjeux vitaux que représentent la qualité et la quantité des ressources en eau pour répondre aux besoins des populations dans les prochaines décennies.

Vote à l'unanimité du conseil municipal



Le voyage intérieur

Espace Alternative Santé - Mazères sur Salat
contact 06 84 93 12 48 - voyageinterieur31@gmail.com

Merci de vous inscrire
pour les ateliers

ATELIER
Initiation Massage
Dos et crâne



Samedi 19 MAI
14h30 - 17h
par Céline FERNANDEZ
Tarif 30e+2e
Maxi 4 pers

La méditation par les sons

Conférence le 26 mai à 18h30
"L'utilisation Thérapeutique des sons" :
Comment préparer notre cerveau à la méditation ?
Comment le son agit sur nos états d'âmes ?
Comment concevoir et choisir ses musiques ?

Atelier de pratique le 27 mai de 15h à 17h :
Utilisation pratique des Ondes Cérébrales
Les fréquences sacrées et leurs effets
Choisir ses musiques pour méditer

La Numérologie Karmique

Atelier d'initiation le 26 mai de 14h30 à 16h30
Apprendre à calculer notre chemin de vie, nos
dettes karmiques, nos karmas, notre Etoile ..
Tout ce qui fait ce que nous sommes ..

Conférence gratuite - et participation de 20 euros par atelier
Animés par DAMAHAM
Contact et renseignements : 06.07.62.99.07

Cours de Sophrologie

Nouveau Cours
Module Gestion du STRESS.
ANXIETE
Démarrage le jeudi 17 mai
(9h30-11h)
7 séances - 70 €

les cours annuels :
mardi de 18h30-20h
mercredi de 9h30-11h



Renseignements 06.84.93.12.48

Décès :

- ▶ Odette GALY épouse ROUQUET décédée le 2 avril 2018 à Toulouse
- ▶ Josette ROUGALE veuve MARCEL décédée le 21 avril 2018 à Saint-Lizier

Odette GALY

Odette GALY, naquit à Longages, le 27/11/1933, dans une famille d'agriculteurs. Elle y épousera René Rouquet, le 9.10.1959.

Elle suivra son époux, dans son périple professionnel au sein de la SNCF, elle assurant la sécurité des passages à niveau, lui au service entretien des voies.

Tour à tour à Lavaur, Muret, Salies, Boussens, puis dans notre commune où elle assurera la sécurité au passage à niveau de la Carrière jusqu'à l'arrêt définitif du fret SNCF Boussens Saint-Girons.

Depuis leur retraite et l'acquisition de la maisonnette, elle n'a cessé de lui donner avec son époux un cachet particulier, notamment une décoration lumineuse des fêtes de fin d'année très remarquée.

Femme discrète, mais aussi citoyenne avisée, Odette marquait régulièrement de sa présence la cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie.

Malgré une dégradation subite de son état de santé, il était difficile d'imaginer la disparition d'une personne simple, avenante et appréciée de son voisinage.

Nous assurons son époux René, ses enfants Michel, Sylvie, Serge et leurs proches de nos soutiens et amitiés.

Josette ROUGALE

Josette ROUGALE est née le 16.06.1943 à Castex, petit village ariégeois, proche de Daumazan, dans une famille d'agriculteurs.

Après des études primaires, elle accomplira des tâches domestiques, notamment chez Edouard Duleu, accordéoniste et chef d'orchestre de grande renommée des années 60.

C'est de là sans doute que naquit sa passion pour la musique ce qui lui fera rencontrer Gaston MARCEL, musicien d'orchestre lui aussi.

Le couple se maria à Betchat le 14.10.1961, et s'installera à Mazères, rue Marcel Loubens où son époux était ouvrier papeter.

Pascale puis Joël naquirent de cette union.

La famille s'installera alors, rue de la Carrière, dans cette nouvelle demeure, acquise. La vie de Josette sera perturbée par la maladie lancinante morale, aggravée par le décès soudain de son époux en 1979.

Aux moments de bien-être succéderont les moments d'angoisse, jusqu'à cette disparition assez inattendue, ces jours derniers.

Sa silhouette familière, d'une femme agréable et courtoise dans ses moments de plénitude, manque déjà dans cette rue passante du village.



Conseil du jardinier

Faut-il se méfier des Saints de glace au jardin ?

En pratique, les statistiques météorologiques prouvent que le risque de gelées n'est pas plus important durant ces 3 jours-là que durant les jours qui précèdent ou ceux qui suivent. C'est plutôt toute cette période située sur la première quinzaine de mai (et jusqu'à fin mai en montagne ou dans les régions septentrionales) qui est à craindre : en mai, on peut observer des descentes d'air froid sur la France et lorsque celles-ci coïncident avec une période anticyclonique se traduisant par un ciel dégagé, notamment la nuit, les températures nocturnes peuvent très vite chuter et entraîner des gelées (un peu comme au moment de la lune rousse), alors même que les journées sont douces grâce à l'ensoleillement.

Il est donc conseillé au jardinier d'attendre, pour mettre en place les plantes les plus frieuses, que les saints de glace soient passés (donc raisonnablement, la 2^{ème} quinzaine de mai). A défaut, il faudra prendre la précau-

tion de protéger les cultures sensibles au gel (notamment au potager) sous un voile d'hivernage ou un tunnel !

Ces 3 saints sont :

- * Saint-Mamert, le 11 mai
- * Saint-Pancrace, le 12 mai
- * Saint-Servais, le 13 mai

A partir de mi-mai on peut jardiner !

En mai on plante les fleurs :

-pélargoniums, pétunias etc... ainsi que les bulbes d'été et les vivaces.

-Au potager, ce sont les plants de légumes, tomates, aubergines, poivrons, piments, courgettes, concombre à mettre en place.

-On peut aussi semer radis, carottes.

-On plante les aromatiques, menthe, sauge, basilic, thym, oseille, ciboulette et on sème le persil.

Le 1^{er} Mai n'oubliez pas d'offrir à ceux que vous aimez un brin de muguet.



Recette du mois

Cabillaud sauce satini

Préparation : 10 mn. Cuisson : 15 mn.

Pour 2 personnes : 2 pavés de cabillaud (frais ou surgelés).

Pour la sauce :

2 tomates, 1 oignon, 1 piment oiseau (facultatif), le jus d'un citron, quelques brins de ciboulette, une pincée de thym, huile d'olive, sel et poivre

► Préchauffez le four à 201°C (th. 7). Badigeonnez les pavés de cabillaud avec de l'huile d'olive.

Disposez-les dans un plat allant au four, salez et poivrez et enfournez 15 mn. Vérifiez la cuisson et remettez-les quelques minutes si besoin.

► Pour la sauce : épluchez les tomates, coupez les en dés; épluchez et émincez l'oignon; ciselez les herbes et coupez le piment en petits morceaux. Dans un bol mélangez tomates, oignon, herbes et piment. Ajoutez le jus de citron et 2 cuillères à soupe d'huile d'olive, salez et poivrez.



BCM Tennis

Tennis : le palmarès du tournoi

Le 3^{ème} tournoi officiel adultes organisé par le Boussens Cassagne Mazères Tennis s'est achevé le samedi 28 Avril. Quinze jours durant lesquels les rencontres se sont succédées sans la moindre faille grâce à l'omniprésence des bénévoles et grâce au soleil. Merci à l'ensemble des partenaires.

Palmarès du tournoi

Chez les dames : vainqueur Anaïs Couret (Saint-Gaudens) ; finaliste Lydia Poeys (Luchon) ; 1/2 finalistes Emmanuelle Braems (Saint-Gaudens) et Julie Ibarburu (Aspet Encausse).

Chez les hommes : vainqueur Pierre Guers-Haumon (BCMT); finaliste André Poeys (Luchon); 1/2 finalistes Fabrice Palazzi (BCMT) et Marc Faggionato (BCMT).

Plus de 35 ans dames : vainqueur Caroline Balliana (Le Fousseret); finaliste Hélène Père (Villemur); 1/2 finalistes Sandrine Cardaillac (Saint-Martory) et Sophie De Nayville (Le Fousseret).

Plus de 35 ans hommes : vainqueur Jérémy Courtoux (BCMT) ; finaliste Fabrice Palazzi (BCMT) ; 1/2 finalistes Arnaud Dubrana (Martres Tolosane) et Cédric Vivian (Longages).

Plus de 55 ans hommes : vainqueur Michel Caraoué (Cazères); finaliste René Perret (Saint-Gaudens).

Double messieurs : vainqueurs Pierre Guers Haumon (BCMT) et Anthony Duprat (Saint-Gaudens); finalistes Baptiste Bru et Clément Dejour de Foix.

Double mixte : vainqueurs Laetitia Lougarre et Christophe Ceconato de Muret ; finalistes Anthony Camin et Julie Ibarburu d'Aspet Encausse.

Consolante simple hommes : vainqueurs Thomas Quevieux (BCMT); finalistes Steve Colson (Saint-Marcet).

Retrouver l'actualité du club sur la page Facebook « Boussens Cassagne Mazères Tennis » et twitter « BCM TENNIS » ainsi que sur le site internet <http://www.club.fft.fr/bcm-tennis>.



Vœu contre la privatisation de l'exploitation des concessions hydrauliques

La mise en demeure 2015-2187 de la commission européenne presse le gouvernement pour privatiser l'exploitation des concessions hydroélectriques.

Alors que le précédent gouvernement a toujours résisté à cette privatisation qui permet de financer les multi usages de l'eau (700 millions de m³) et pourrait remettre en cause la sûreté du réseau électrique, le gouvernement actuel a fait une proposition avec un calendrier de privatisation à la commission européenne.

Le Service Public de l'énergie au travers de ses concessions remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire, de gestion des crues, de gestion des ressources en eau et pour l'emploi dans les vallées.

À ce jour les 450 concessions Françaises sont exploitées par 3 opérateurs historiques EDF, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et la Société Hydro Électrique du Midi (SHEM).

Ce n'est pas moins d'un tiers des MW produits qui risquent d'être mis entre les mains de spéculateurs privés. L'ensemble des aménagements hydrauliques ont été financés par les contribuables Français, ils sont tous amortis. La filière de l'hydroélectricité représente plus de 20000 emplois directs, indirects et induits.

Les autres pays européens n'ont pas ouvert leurs concessions hydrauliques, d'autres sont en cours de nationalisation (Portugal, Norvège). La France serait le premier à le faire.

Le projet de conserver le service public de l'énergie doit permettre :

- De partager les bénéfices de la rente hydraulique entre l'Etat et les Collectivités Territoriales.
- De gérer de façon plus juste les multi usages de l'eau actuel et futur.
- D'aider à maintenir des prix d'énergie renouvelable faibles étant donné que tous les aménagements sont amortis, que seul subsistent les frais d'exploitation et les investissements futurs (6200 MW possibles en France métropolitaine).
- D'assurer le développement des énergies intermittentes car l'hydroélectricité est la seule éner-

gie renouvelable disponible permettant d'avoir la réactivité nécessaire pour la sécurisation du réseau électrique.

L'urgence climatique doit primer. Les effets du réchauffement climatique, des risques de sécheresse, d'inondations et crues se sont fait ressentir hier, aujourd'hui et le seront encore davantage demain.

Au-delà de leur rôle majeur dans la production d'électricité, les ouvrages hydrauliques sont déterminants pour la gestion des ressources en eau.

Les ressources en eau doivent être gérées pour répondre simultanément aux besoins de nombreuses activités : hydroélectricité, irrigation, eau domestique et industrielle, navigation, pêche, tourisme, sports d'eau vive, soutien à l'étiage, refroidissement des fleuves.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- S'oppose à l'ouverture à la concurrence et à la privatisation de l'exploitation des concessions hydroélectriques.
- Affirme que l'eau est un droit universel, un besoin vital auquel chacun doit avoir accès en quantité et en qualité pour répondre à ses besoins.
- La gestion de l'eau doit s'effectuer par un service public.
- Affirme que le devenir des concessions est l'affaire de chaque citoyenne, de chaque citoyen.
- Soutien l'action de tous ceux qui s'opposent à la spoliation des moyens de production électrique financés par les contribuables
- Demande l'ouverture d'un débat public et un référendum sur l'intégration de la production hydraulique dans les services d'intérêts généraux.

Ainsi fait et délibéré en séance publique du conseil municipal de Mazères-sur-Salat le 27 Avril 2018 sera porté à la connaissance des autorités concernées et des élus conseil régional, conseil départemental, députés et sénateurs.



Nouvelles du RPI

Les enfants de la classe de CE1 CE2 poursuivent leur projet sur le Salat. Ils ont entièrement réécrit la légende du Salat et feront les illustrations avec l'aide de Zappa de l'APEAI.

Il y a très très très longtemps, la princesse Carméla des Bazano avait un chagrin d'amour. Le cœur brisé par un prince, elle décida de s'enfuir du château de ses parents. Elle partit avec des serviteurs et un trésor dans les Pyrénées. Les Pyrénées n'étaient qu'un désert de rochers et de cailloux. Rien ne poussait. On ne voyait que des pics enneigés. Elle marcha, marcha pour oublier son chagrin.

Carméla était épuisée et mourait de soif. Beaucoup de ses serviteurs à la recherche d'eau pour la princesse moururent. Triste, à bout de force et seule, Carméla se mit à pleurer. Neuf de ses larmes s'envolèrent comme par magie et retombèrent sur des rochers. Neuf édehweiss se mirent à pousser. Une mélodie se fit entendre et une fée apparut. Elle demanda à la princesse de devenir la marraine de ces lieux.

«Ton chagrin disparaîtra et de tes larmes naîtra une rivière de cristal.» Elle disparut et Carméla s'endormit profondément. A son réveil, une luxuriante végétation avait remplacé le désert. Une rivière de cristal née de neuf sources coulait maintenant devant elle. Abandonnant ses habits de princesse pour ceux d'une paysanne, avec son trésor elle fit construire une église et un abri. Elle ne quitta jamais ces lieux et dédia sa vie aux pauvres et aux malheureux.

Bien du temps a passé, la rivière aux neuf sources appelée le Salat continue à couler de l'Ariège à la Haute-Garonne. De nombreuses vallées sont nées et les bergers disent que tant que l'eau coulera il y aura des gens qui vivront heureux.

Les rencontres du mois d'Avril :

Laura la conteuse est venue nous présenter son nouveau spectacle : « L'arbre qui danse ». Nous avons fait du Land Art avec des feuilles, des pierres, des cailloux et des bouts de bois.



Adriana assistante d'espagnol au lycée de St Girons nous a rendu visite et nous a présenté son pays : le Mexique.

« Le fruit pour la récré » continue. Nous avons pu déguster différentes catégories de pommes, des carottes crues, des compotes et aussi du maïs. A cette occasion « les fous des bois » sont venus nous informer sur l'importance des insectes et leurs rôles dans la nature (pollinisation). Nous avons appris à construire des hôtels à insectes.



Les jardins communaux

Depuis plusieurs années, des jardins appartenant à la commune sont mis à disposition des citoyens qui le souhaitent.

6 jardins à ce jour sont attribués, seulement 3 sont utilisés.

L'utilisation d'un jardin doit faire l'objet d'une demande à la mairie, une convention est signée pour une année, renouvelable si besoin.

Les jardins autour de l'Eglise

Un jardin près du presbytère, occupé:



A côté, autrefois utilisé par les écoles, un jardin est disponible :



Au Latéral, à côté de l'ancien chemin de fer

1 terrain est également disponible :



Les jardins de l'Usine



2 terrains occupés à côté de la menuiserie et de l'Usine théâtre.

L'un de ces terrains est utilisé par les écoles, le second par le centre de loisirs.

Un grand terrain pourrait être mis à disposition, mais nécessite un projet participatif de jardin solidaire.



Pour toutes propositions, vous pouvez demander un rendez-vous en mairie
tél. : 05.61.97.48.22

MAIRIE	Ouverture : du lundi au vendredi : de 15 h à 18 h 30 ; Tél : 05.61.97.48.22 ; e-mail : mairie-mazeres2@wanadoo.fr et mairie.mazeres.salat@gmail.com Tél (permanences élus) : 07.85.33.79.52 ; Tél du Maire : 06.70.30.83.21 site internet : mairie.mazeres.salat.jimdo.com Service scolaire : 05.61.97.48.22		
AGENCE POSTALE COMMUNALE	Ouverture : du lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : de 9 h à 12 h Fermeture le jeudi matin		
MEDIATHEQUE	Lundi, mercredi, et vendredi 15 h - 18 h Rue des Figuiers. Tél : 05.61.97.46.52		
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT	Accueil : 05.61.98.49.30 Aides Ménagères : 05.61.97.85.94 Services de Soins : 05.61.98.49.35		
GENDARMERIE	Salies-du-Salat - Tél. : 05.61.90.51.17		
POMPIERS - SAMU	Appel de Secours : 18 Samu : 15		
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SALIES-DU-SALAT	Ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h Tél : 05.61.90.80.00 Fax : 05.61.90.80.01		
CENTRE DES IMPOTS	Place du Pilat 31800 SAINT-GAUDENS - Tél : 05.61.94.85.00 Réception du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, fermé le mercredi et vendredi après-midi.		
ENEDIS	Dépannage électricité : 09 72 67 50 31		
GrDF	Dépannage gaz : 0 800 473 333		
SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (SMEA)	Dépannage fuite d'eau : Tél : 05.62.00.72.80		
DECHETTERIE	Ouverture tous les jours de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h - sauf le dimanche et les jours fériés (du 1 ^{er} novembre à fin février ferme ture à 17 h) - Tél : 05.61.98.49.32		
SECURITE SOCIALE	CPAM- 2, rue Emile Zola BP 184 -31800 St-GAUDENS - Tél : 3646		
C.A.F.	CAF de la Hte-Garonne, antenne de Saint-Gaudens - 39, bd Charles de Gaulle 31800 SAINT-GAUDENS. Accueil du lundi au vendredi de 8 h 15 à 16 h 15		
ASSISTANTE SOCIALE	Mme Marielle DOMENC tient sa permanence les mardis matins de 9 h à 12 h au Centre médico-social de Salies - Tél : 05.61.98.06.80		
M.S.A.	Permanences téléphoniques les mardis et jeudis matins au 05.62.34.39.95		
SERVICES DE SANTE A MAZERES	Médecin Dr FAURE Pharmacie - Matériel médical M. DINTILHAC Eric VIALAS, Anick SANHES Infirmiers Kinés BERNARD-GUYOT-DAGADA-LAMY S.C.P. Taxis Mazériens (conventionnés)		05.61.97.48.59 05.61.97.46.08 06.81.68.19.01 05.61.90.33.22 (St-Martory) 06.25.10.39.68 (Mazères) 05.61.97.54.27
PHARMACIES DE GARDE	01.05 Ph. Dintilhac 06.05 Ph. Tari Caujolle 08&10.05 Ph. Tari Caujolle 13.05 Ph. Plégat Vallière 20.05 Ph. Des Thermes 27.05 Ph. Centrale	Mazères Saint-Martory Saint-Martory Aurignac Salies Salies	05.61.97.46.08 05.61.90.23.39 05.61.90.23.39 05.61.98.90.11 05.61.90.56.51 05.61.90.51.24
MEDECINS DE GARDE	Pour joindre un médecin composer le 15 ou le 3966 : • tous les soirs de la semaine après 20 h • du samedi 12 h au lundi 8 h, et les jours fériés		